

Dans le cadre de sa réunion du 11 septembre 2013 tenue à Buenos Aires, le Comité exécutif de l'AMA a entériné les recommandations qui suivent au sujet du développement futur du réseau de laboratoires antidopage :

1. Le Comité exécutif a confirmé la décision prise en 2008 par le Comité ad hoc pour les laboratoires voulant que le nombre maximum de laboratoires pouvant être accrédités par l'AMA au cours des cinq (5) prochaines années soit fixé à quarante (40).
2. L'approbation de nouveaux laboratoires par le Comité exécutif sera en fonction des besoins identifiés dans les différentes régions du monde.
3. Le Comité exécutif a confirmé qu'en principe, aucun autre laboratoire ne sera accrédité en Europe, outre la réaccréditation du laboratoire de Turquie. De plus, aucun autre laboratoire ne sera accrédité en Océanie, en Amérique du Nord et en Amérique centrale.
4. Le Comité exécutif a approuvé la finalisation de la demande d'accréditation du laboratoire du Qatar de même que la demande de réaccréditation du laboratoire de Malaisie. Seuls ces deux laboratoires seront considérés en Asie.
5. Le Comité exécutif a approuvé l'accréditation de deux autres laboratoires en Amérique latine et a demandé à l'AMA d'identifier les pays ou les régions propices à la mise en place de ces laboratoires.

Si le laboratoire de Buenos Aires ne satisfait pas aux exigences requises dans les six prochains mois, l'AMA devra écarter cette demande et mettre en place deux nouveaux laboratoires ailleurs qu'en Argentine.

6. Le Comité exécutif a approuvé le développement par l'AMA d'un programme visant à renforcer la capacité du laboratoire de Bloemfontein (Afrique du Sud) à réaliser des analyses. Il a également approuvé l'accréditation d'un nouveau laboratoire dans le nord de l'Afrique, préférablement au Caire. L'AMA examinera la possibilité d'établir un troisième laboratoire en Afrique centrale et encouragera toute démarche d'accréditation.
7. Le Comité exécutif a appuyé le fait de déclarer non-conforme tout signataire du Code qui fait appel aux services de laboratoires non accrédités par l'AMA pour des analyses antidopage. À ce titre, il demande à l'AMA de faire part de cette décision aux autorités publiques et sportives concernées.
8. Le Comité exécutif a entériné la recommandation voulant que tout nouveau laboratoire approuvé soit établi uniquement dans un pays doté d'un programme antidopage conforme et robuste. Ces nouveaux laboratoires seront en outre tenus d'analyser un minimum de 3 000 échantillons par année.

9. Le Comité exécutif a approuvé le recours aux laboratoires déjà en place lors des grandes manifestations sportives, si jugé pertinent par ses organisateurs.
10. Le Comité exécutif a entériné la recommandation d'accroître la capacité des régions et des pays aux moyens limités à réaliser des analyses hématologiques.
11. Le Comité exécutif a retenu la recommandation du Comité Santé, médecine et recherche visant à inciter le groupe d'experts Laboratoires à promouvoir la collaboration entre les laboratoires accrédités par l'AMA, plus particulièrement pour les analyses spécifiques qui nécessitent des équipements de haute technologie ou coûteux.